

24-B-0032

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU BUREAU

**PARTICIPATION DE LA MEL A LA COMPETITION EC2 DU FORUM INCYBER DES
26,27 ET 28 MARS 2024 - SUBVENTION A L'ENTREPRISE CEIS**

Vu l'article L. 5217-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, art 9-1 et 10, et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, art 1 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le SRDEII 2022-2028 adopté lors de la séance plénière de la Région Hauts-de-France du 8 décembre 2022 ;
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

I. Exposé des motifs

La cybersécurité est un enjeu stratégique pour les entreprises et les services publics. C'est également un secteur économique du territoire métropolitain en pleine expansion avec plusieurs entreprises métropolitaines leaders sur leurs marchés. C'est pourquoi, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a fait de la cybersécurité l'un des principaux enjeux numériques de ce mandat, et qu'elle est force motrice sur un ensemble de projets et d'initiatives, dont le Campus Cyber, le CSIRT (centre de réponse aux incidents cyber) et le Forum INCYBER (ex FIC).

Lancé en 2007 par la Gendarmerie Nationale, le Forum International de la Cybersécurité (aujourd'hui rebaptisé Forum INCYBER) s'est imposé comme le premier évènement en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique.

Le forum a accueilli en 2023, 20 000 visiteurs professionnels issus de 100 pays différents, dont 50 délégations internationales de haut niveau, 650 exposants et 460 intervenants. C'est le premier salon de la métropole en terme de visitorat.

Il rassemble à Lille Grand Palais la grande majorité des acteurs métropolitains, nationaux et internationaux de la cybersécurité et de la confiance numérique, et s'organise autour d'un salon professionnel, d'un forum et d'une compétition de e-sport dédiée au "hacking éthique".

L'édition 2024 du Forum INCYBER est prévue les 26, 27 et 28 mars à Lille Grand Palais.

La MEL est présente sur le FIC depuis 2020. En 2024, elle sera présente :

- à travers le corner commun MEL-Région-EuraTechnologies présentant le Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole,



- à travers le soutien à la compétition European Cyber Cup (EC2) dont la MEL est partenaire historique.

a. Description des objectifs

L'EC2 est la première compétition d'e-sport dédiée au "hacking éthique" (test d'intrusion afin d'identifier les risques et les vulnérabilités liés à la sécurité des systèmes et des réseaux). Elle a pour objectifs d'intéresser de valoriser de façon ludique l'ensemble des métiers et compétences liés à la cybersécurité auprès des jeunes les étudiants aux enjeux de la filière cyber, d'identifier les talents de demain, et de communiquer sur les démarches de cybersécurité auprès du grand public, des entreprises et des acteurs publics.

Pour l'édition 2024 de la compétition EC2, 20 équipes de 10 joueurs sont attendues (équipes d'étudiants et équipes de professionnels), qui s'affronteront autour de plusieurs épreuves. La compétition sera organisée dans un souci de sobriété énergétique. Un espace de recrutement dédié pour les entreprises sera également mis en place.

b. Modalités du partenariat

Au cours des deux jours de compétition, les 27 et 28 mars, le soutien de la MEL sera valorisé par une large communication, par la mise en avant de l'écosystème local et par une intervention des élus métropolitains aux temps forts.

Pour l'édition 2024 de la compétition EC2, l'entreprise CEIS, organisatrice, sollicite la MEL à budget constant à hauteur de 60 000 € (même montant que pour l'édition précédente), soit 16,21% du budget total de 370 000 €. Les autres recettes sont des recettes privées.

La participation de la MEL au titre d'actions de développement économique, se fera en accord avec l'article L5217-2 1° du code général des collectivités territoriales et ne constitue pas une aide d'état. La compétition se déroule sans contrepartie.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De soutenir la compétition EC2 European Cyber Cup du Forum INCYBER 2024 ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 60 000 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;

- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'entreprise CEIS;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 60 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement .

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ